

Inscription au club (obligatoire)	Tarif (TTC) (dont part licence FFME)		Formule choisie
Adulte normal	250 € (dont 67 € FFME)		<input type="checkbox"/>
Membre d'une autre section de l'ASRUC	230 € (dont 67 € FFME)		<input type="checkbox"/>
Etudiant / Chômeur	200 € (dont 67 € FFME)		<input type="checkbox"/>
Jeune - 18 ans (sans cours)	160 € (dont 53,5 € FFME)		<input type="checkbox"/>
Famille (3 personnes minimum) <i>Attention : 1 fiche d'inscription / personne est nécessaire.</i>	500 € pour 3 pers. (dont 62.6 € FFME)		<input type="checkbox"/>
	+100 € / mineur suppl. (dont 29,90 FFME)		Nombre mineurs suppl :
	+120 € / majeur suppl. (dont 29,90 FFME)		Nombre majeurs suppl :
SOUS-TOTAL (A)	€	
Cours (-18 ans uniquement)	Âge	Supplément (TTC)	Formule choisie (1 ou 2 choix)
Créneau 1h	6 à 8 ans	60 €	<input type="checkbox"/>
Créneau 1h30	8 à 12 ans	80 €	<input type="checkbox"/>
Créneau 2h	12 ans à 18 ans	95 € Pour le groupe compétition : le 2 ^e créneau est offert (groupe perfectionnement du mardi soir)	<input type="checkbox"/>
2 ^{ème} créneau (-50%)	€	<input type="checkbox"/>
SOUS-TOTAL (B)	€	
Cours (facultatif)	Détails	Supplément (TTC)	Formule choisie
Adulte débutant	+32€ / trimestre ou +95€ pour l'année€	<input type="checkbox"/>
Adulte performance	+95€ pour l'année	95 €	<input type="checkbox"/>
Créneau famille initiation (2 pers. min. dont 1 adulte)	+80€ pour la famille pour l'année	80 €	<input type="checkbox"/>
SOUS-TOTAL (C)	€	
Caution carte CSB (permettant de venir en autonomie) Uniquement pour les primo-adhérents		5€	
TOTAL	€	

Règlement :

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent (Art. 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978)

Informations réservées aux inscriptions de jeunes -18 ans aux cours d'escalade :

Pré-inscription chèque de caution du montant des cours : |_|_|_|_| €

Titulaire du chèque : Banque :

Inscription définitive et obligatoire au CSB les mardi 4 septembre 2018 de 18h à 21h et mercredi 5 septembre 2018 de 14h à 17h (avec le certificat médical ou le questionnaire santé) : ATTENTION : seuls les dossiers complets seront acceptés.

Début des cours la semaine du 17 septembre 2018.

L'école d'escalade comprend 30 séances par an et n'aura pas lieu pendant les vacances scolaires.

Chèque(s) : Règlement en 1 fois Règlement en |_|_| fois (en 3 fois maximum)

Titulaire du/des chèque(s) : Banque :

Païement en 1 seule fois :

Encaissement le : DEL 5 DEL 15 DEL 25

Mois :

DEL Janvier DEL Avril DEL Juillet DEL Octobre
 DEL Février DEL Mai DEL Août DEL Novembre
 DEL Mars DEL Juin DEL Septembre DEL Décembre

Numéro du chèque : |_|_|_|_|_|_|_|_| Montant : |_|_|_|_| €

Païement en 2 ou 3 fois :

Encaissement le : DEL 5 DEL 15 DEL 25

Mois : DEL Janvier DEL Juillet
 DEL Février DEL Août
 DEL Mars DEL Septembre
 DEL Avril DEL Octobre
 DEL Mai DEL Novembre
 DEL Juin DEL Décembre

Espèces*
 Carte Bleue*

**en 1 fois obligatoirement*

Remboursement de l'adhésion (sans la licence) sur justificatif : uniquement en cas de mutation professionnelle ou pour raison médicale (certificat médical obligatoire).

Autres :

- **Acceptez-vous de recevoir par e-mail toute information relative à l'ASRUC escalade ?**

DEL Oui DEL Non

- **J'autorise l'ASRUC escalade à utiliser des photos de ma propre personne ou de mes enfants pour illustrer le site Internet du club (site à caractère associatif et à but d'informations sur les activités proposées) et la newsletter.**

DEL Oui DEL Non

Remarque(s) :

.....
.....

Date : |_|_| |_|_| |_|_|

Signature :